

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. E. CUENDET, Président
M. A. BODMER, Vice-Président
M. M. NEMETH, Premier Secrétaire
M. G. ARENDRUP, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, A. GUERREIRO, M. SALES ROZMUSKI
et N. SCHNEUWLY

MM. N. DE FELICE, O. GIRARDET, X. HENRIOD, G. KALEAS, H. LINDER, K. MÄDER,
J. MÉTRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER et L. MUNIER,

M. P. HORNUNG, Maire
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Excusées : Mme M.-F. ASENSIO
Mme M. DE PLANTA

Procès-verbal : Mme A. HAZERAJ

M. le Président ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et salue la présence des représentants de l'administration communale. Il excuse Mmes Asensio et de Planta.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Installation de nichoirs

Durant la période hivernale, le service des parcs et promenades a procédé à l'installation de 35 nichoirs à oiseaux dans les différents parcs communaux.

Ces nichoirs, fournis par une entreprise du canton de Genève, sont construits avec des matériaux durables. Ils s'inscrivent dans la continuité du plan d'action biodiversité mené par la commune, en adéquation avec le label Villeverte. Plusieurs espèces d'oiseaux pourront trouver refuge, comme les mésanges bleues, les rougequeues à front blanc, les sittelles torchepot et bien d'autres.

D'autres nichoirs seront installés prochainement contre certains bâtiments communaux.

M. le Maire informe que ce projet, dont le coût a été budgété à CHF 26'465.-, sera soutenu financièrement par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature à hauteur de 50%, soit CHF 13'232,50.-.

2. Aide d'urgence

Le Conseil administratif a accordé une aide d'urgence de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge suisse en faveur des victimes du séisme qui s'est produit dans la région centrale du Myanmar.

3. Acquisition du bronze de l'artiste Hainard « Jeune Héron cendré »

Par voie circulaire, les membres de la commission culturelle ont préavisé favorablement à l'unanimité la proposition d'acquérir le bronze de l'artiste Hainard « Jeune Héron cendré » pour un montant de CHF 20'000.-.

Conformément au règlement du fonds de création et d'acquisition d'œuvres d'art, le Conseil municipal doit se prononcer sur cette acquisition, sur préavis de la commission culturelle.

Afin de permettre aux Conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition d'acquisition lors de la séance du 15 mai prochain, le dossier complet sera mis à disposition sur la plateforme CMNet afin qu'ils puissent l'étudier.

4. Bilan de législature

M. le Maire explique que, plutôt que d'attendre le Conseil municipal du mois prochain, au cours duquel de nombreux sujets devront être traités, le Conseil administratif a souhaité présenter dès ce soir le bilan de la législature 2020-2025.

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Les cinq dernières années ont été riches en événements et en réalisations ambitieuses. Le Conseil administratif a mené chaque projet avec rigueur, détermination et une vision claire pour l'avenir de la commune. Dans le cadre de la modernisation et de l'aménagement du territoire, la commune de Cologny a achevé la rénovation totale du centre culturel du Manoir, incluant la nouvelle bibliothèque au rez-de-chaussée ainsi que des bâtiments et salles d'exposition rénovées. Le restaurant de La Closerie a également été entièrement rénové, et un potager a été créé au centre du village. Par ailleurs, un concours d'architecture pour le Parc des Fours a été organisé, en parallèle d'un développement des infrastructures publiques.

Les travaux de révision du plan directeur communal ont été menés afin de délimiter les zones susceptibles d'accueillir des projets de densification accrue, en particulier en zone 5. La commune espère désormais obtenir la validation de cette révision par le Conseil d'État d'ici 2025.

Les espaces publics ont été repensés et sécurisés. Des infrastructures de mobilité douce, telles que la Rampe de Cologny, le chemin des Fours et l'aménagement paysager de l'esplanade du Pré Byron, incluant la suppression des places de stationnements, ont été mises en place pour rendre ces espaces plus accessibles et agréables pour tous. Des cercles de nage sur le lac ont été inaugurés et la commune de Cologny a également collaboré au projet d'aménagement des quais.

Les offres sportives et de loisirs se sont diversifiées. Le sport a pris une nouvelle dimension avec l'installation d'équipements de fitness en extérieur et la reprogrammation de cours de gymnastique en plein air. Une étude a été lancée pour la création de cours de paddle et mis en place un système de prêt gratuit d'articles de sport pour encourager une pratique accessible à tous, notamment auprès des écoles.

Concernant les prestations et équipements scolaires, la crèche des jardins de la Gradelle a été inaugurée. La transition entre le GIAP et le nouveau partenaire a été assurée pour les prestations parascolaires, tout en élargissant l'offre d'activités périscolaires. Par ailleurs, la commune de Cologny a réalisé l'extension de l'école du Manoir et réaménagé le préau.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité, la couverture du territoire a été maintenue et améliorée de manière ponctuelle. Le remplacement du camion pompier tonne-pompe a été enclenché. L'offre culturelle a été mise en valeur et le patrimoine communal a été célébré. La commune a continué à se parer d'œuvres artistiques, telles que Le Chat au journal de Geluck, Le relief de Bucher sur la voie verte ou Clythia, une création de l'artiste Yvonne Domenge, installée au Centre Sportif de Cologny. La commémoration du bicentenaire de la mort de Lord Byron a été organisée et une exposition temporaire d'œuvres extérieures s'est déroulée au Parc des Fours en début de législature. Enfin, l'association du Centre culturel du Manoir a été créée afin d'en assurer la pérennité.

À propos de l'environnement et de la durabilité, l'engagement de la commune de Cologny envers le développement durable a été reconnu par l'obtention des labels Villeverte et Cité de l'énergie. La commune a mis en place des campagnes d'information sur le terrain, aménagé une déchetterie dédiée à la collecte des encombrants et des déchets spécifiques au centre de voirie, en remplacement de la collecte de mobilier, et instauré un système de collecte porte-à-porte des encombrants sur demande. Ces initiatives ont permis d'améliorer les possibilités de tri des déchets.

Les finances ont été maîtrisées et l'administration a connu une modernisation significative. Malgré la mise en place de nombreux projets, une gestion saine des finances a été maintenue tout en appliquant deux baisses successives de la fiscalité communale. L'administration a franchi une étape importante dans sa modernisation avec l'introduction de la gestion électronique des documents, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des services tout en poursuivant l'objectif du zéro papier. De plus, les canaux de communications ont été modernisés, notamment avec le lancement de la newsletter et l'organisation des séances d'informations par le biais des réseaux sociaux.

Concernant les crises et le soutien aux plus vulnérables, face à la pandémie de COVID-19, un plan de solidarité a été mis en place pour soutenir les aînés et les personnes les plus fragiles. Un centre de vaccination a été installé à la salle communale, tandis qu'un espace solidarité Ukraine, animé par

des bénévoles, a été créé pour soutenir les réfugiés ukrainiens et reste toujours opérationnel aujourd'hui. De plus, un service communal des affaires sociales a été ouvert cette année.

En conclusion, cette législature a été marquée par des réalisations concrètes et variées, résultat d'un travail intense. Chaque action entreprise, qu'il s'agisse de grands projets d'infrastructures ou de réponses face aux crises, a permis de faire de Cologny une commune plus verte, plus solidaire et mieux équipée pour relever les défis de demain. Le programme de législature a été mis en œuvre, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de la population.

Les membres du Conseil administratif, ainsi que **M. le Maire**, remercient les Conseillers municipaux pour leur attention. »

M. B. Girardet.

1. Tour de Romandie

La 78ème édition du Tour de Romandie aura lieu du 29 avril au 4 mai 2025. Il traversera la commune le dimanche 4 mai 2025. À cette occasion, se produira un vol d'hélicoptère de basse altitude lors de ce tour de 12h.45 à 16h.00 sur le parcours Cologny / centre-ville.

2. Projet de potager à Frank-Thomas

Le projet de potager à Frank-Thomas a été refusé à l'unanimité des propriétaires, sauf la voix de la commune. Comme convenu, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée des communs, concernant les espaces extérieurs où la commune envisageait de créer le potager. Une visite du potager a été organisée, à laquelle **M. B. Girardet** s'est rendu accompagné de la régie Moser et de M. Virgona, mais aucun participant ne s'est présenté.

Lors de l'assemblée générale, **M. B. Girardet** relate qu'au début de la séance, un copropriétaire est intervenu de manière véhémement, affirmant qu'il n'avait pas acquis un appartement dans une coopérative. Le projet a ensuite été présenté, avec la participation de **M. de Félice** et de Mme Dessiex, locataire à Frank-Thomas. Ils ont défendu le projet en mettant en avant les divers avantages qu'elle offre, notamment grâce à l'expérience positive du potager sur la parcelle des Fours, l'absence de nuisances ainsi que les bénéfices sociaux et autres.

Les copropriétaires ont posé des questions, auxquelles des réponses ont été apportées. **M. B. Girardet** a tenté de défendre le projet en suggérant qu'il serait possible de commencer avec un nombre limité de potagers et que la commune payerait l'installation d'un sous-compteur d'eau. Cependant, les discussions ont abouti à la décision que les copropriétaires se réuniraient pour proposer un aménagement qui aurait davantage de chances de faire l'unanimité à l'emplacement prévu pour le potager. Finalement, tous ont voté contre le projet. Pour la création de ce potager, l'unanimité était requise selon les règlements de copropriété, ce qui correspond à 75% des votes. Or, seule la voix de la commune a été exprimée favorable, rendant ce projet difficilement réalisable à l'avenir.

3. Chemin de la Fraidieu 14 – Bâtiments n° A586, A587 et la parcelle n° 1135 – ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire

Le Conseil administratif a préavisé favorablement l'ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire de la parcelle 1135, du garage et de la villa réalisée par l'architecte Georges Brera, en

collaboration avec Peter Bôcklin et Bernard Mocellin. Elle a reçu dans le cadre du travail de recensement architectural mené en 2023 la valeur « exceptionnelle », valeur confirmée par l'étude patrimoniale approfondie établie par le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) en mars 2025.

4. 46^{ème} édition de la course pédestre « A travers le coteau »

M. De Félice a participé cette année encore à cette course, dans la catégorie « course des conseillers » qui s'est déroulée le samedi 12 avril. **M. B. Girardet** le félicite pour son excellent résultat, puisqu'il a obtenu la 2^{ème} place du classement général (2/30) en 15 minutes et 21 secondes (parcours de 4 km).

Mme Pahnke.

1. Ouverture des inscriptions pour le parascolaire et le périscolaire

Les inscriptions pour le parascolaire de l'école du Manoir et le périscolaire pour la rentrée 2025-2026 ont été ouvertes le 10 avril pour se clôturer le 15 juin 2025. Ces inscriptions se font sur le site internet de pop e poppa. Pour l'école Pré-Picot, les inscriptions se font sur le site internet du GIAP.

2. Taux des résidences secondaires pour Cologny

Le taux des résidences secondaires pour Cologny publié par l'Office fédéral du développement territorial était de 19,81 % en 2024. Pour mémoire, dans les communes ayant dépassé le quota de 20%, toute autorisation de nouvelle résidence secondaire sera en principe exclu.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Séance du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. le Président informe que cette séance débutera à 18h.30 au lieu de 20h.00 compte tenu du programme chargé et du dîner qui réunira ensuite un plus large public.

b) Voyage de fin de législature

M. le Président annonce la réception du programme de voyage de fin de législature, qu'il a le plaisir d'organiser en collaboration avec la commune. Il espère que ce programme conviendra. L'objectif était de proposer un week-end relaxant, gastronomique et sans trop de stress.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Urbanisme & développement du 27 mars 2025

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président ouvre la discussion.

M. De Félice considère qu'il est positif que le Plan directeur communal (PDCom) puisse enfin être mis en place, d'autant qu'il y a eu un retard notable. Il reconnaît que le travail effectué par la commission, et en particulier par le Président et le Vice-Président, a été de grande utilité. Toutefois, **M. De Félice** exprime certaines réserves concernant des zones spécifiques qui ont été classées en secteur de densification accrue. Il craint que la commune ne regrette cette décision, si ces zones venaient à être fortement densifiées à l'avenir, entraînant ainsi des problèmes de circulation en raison de l'augmentation du nombre de véhicules. Enfin, il souligne qu'il serait bénéfique que ce projet soit rapidement voté.

Préavis de la page 3

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition confirmant le maintien du périmètre de densification accrue en front du chemin des Fourches et l'exclusion des parcelles desservies par des impasses ou de petites voies.

La proposition confirmant le maintien du périmètre de densification accrue en front du chemin des Fourches et l'exclusion des parcelles desservies par des impasses ou de petites voies est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

Premier préavis de la page 4

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition confirmant le maintien du périmètre de densification accrue sur les parcelles en front du chemin des Fourches et du chemin David Munier.

La proposition confirmant le maintien du périmètre de densification accrue sur les parcelles en front du chemin des Fourches et du chemin David Munier est acceptée par 15 oui et 3 abstentions.

Deuxième préavis de la page 4

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'inscrire les parcelles situées devant le Centre Sportif de Cologny, entre le chemin de la Gradelle et le chemin David Munier, en périmètre de densification accrue.

La proposition d'inscrire les parcelles situées devant le Centre Sportif de Cologny, entre le chemin de la Gradelle et le chemin David Munier, en périmètre de densification accrue est acceptée par 16 oui et 2 abstentions.

Préavis de la page 5

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de maintenir le PDCom sans adaptation, confirmant ainsi l'exclusion des parcelles

situées en front de la zone agricole du périmètre de densification accrue, conformément aux critères établis et du plan du PDCom.

La proposition de maintenir le PDCom sans adaptation, confirmant ainsi l'exclusion des parcelles situées en front de la zone agricole du périmètre de densification accrue, conformément aux critères établis et au plan PDCom est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 8

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition portant sur la modification de zone en 4B pour le secteur Monplaisir avec les sections évoquées dans les notes de la séance.

La proposition portant sur la modification de zone en 4B pour le secteur Monplaisir avec les sections évoquées dans les notes de la séance est approuvée par 16 oui et 2 abstentions.

Deuxième préavis de la page 8

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition confirmant qu'il n'y aura pas de modification du PDCom, afin de maintenir la possibilité d'homogénéiser et d'améliorer le quartier de Môlan.

La proposition confirmant qu'il n'y aura pas de modification du PDCom, afin de maintenir la possibilité d'homogénéiser et d'améliorer le quartier de Môlan est approuvée par 16 oui et 2 abstentions.

Premier préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition confirmant que le PDCom ne sera pas modifié concernant les parcelles 1230 et 1232.

La proposition confirmant que le PDCom ne sera pas modifié concernant les parcelles 1230 et 1232 est approuvée à l'unanimité.

Deuxième préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition relative à la mise à jour et à la révision du PDCom, telle que présentée.

La proposition relative la mise à jour et la révision du PDCom, telle que présentée est approuvée par 16 oui et 2 abstentions.

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**.

M. le Maire indique qu'un deuxième sujet abordé au sein de cette commission concernait un plan de site. Il attire l'attention sur le fait qu'un projet de délibération relatif au plan de site n° 302016516 sera soumis lors de la séance du 15 mai 2025. Ce projet prendra en compte les

observations formulées lors de la séance de la commission de l'urbanisme et du développement du 27 mars. **M. le Maire** invite par ailleurs à faire parvenir par écrit à l'administration toute autre remarque avant le 2 mai 2025.

➤ **Constructions du 1^{er} avril 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

À la page 23, **M. Nemeth** rectifie que la question relative au devis d'ouvrage doit être formulée de manière négative, « étant donné que certains cuisinistes **n'utilisent pas forcément** des plaques à induction ».

À la page 7, **M. O. Girardet** ajuste ses propos en précisant : « Les architectes étaient d'avis d'ouvrir au maximum la parcelle contrairement à certains commissaires qui trouvaient cela trop dangereux ». Il reformule également l'intervention suivante ainsi : « [...] cheminement piétonnier **séparé** du parking. Par conséquent, l'unique moyen d'accéder à la parcelle depuis **le chemin des Hauts-Crêts** est de partager l'espace avec les véhicules ».

En page 20, **Mme Guerreiro** rectifie son intervention par « malgré la **présence** de poubelles spéciales » et non pas l'absence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président ouvre la discussion.

M. O. Girardet souligne à nouveau l'importance de créer un cheminement piéton séparé du parking pour l'accès des piétons depuis le chemin des Hauts-Crêts. Il est primordial de le mettre en place afin d'éviter que les enfants n'aient à partager l'accès à la parcelle depuis le chemin des Hauts-Crêts avec les véhicules.

M. le Président indique que le préavis de la page 26 fait l'objet d'une délibération qui sera présentée lors du point VI de l'ordre du jour.

➤ **Finances du 3 avril 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président précise que les préavis de la page 13 donneront lieu à un projet de délibération qui sera présenté lors de la séance du 15 mai 2025.

V. PRESENTATION DES COMPTES 2024

M. le Président passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

Présentation des comptes 2024

Mme Pahnke spécifie que, comme les Conseillers municipaux ont pu le constater à la lecture des notes de la séance de la commission des finances, le résultat pour l'année 2024 s'élève à CHF 8'694'870.-. En conséquence, l'excédent du bilan augmente pour atteindre CHF 313'814'487.-. Ce résultat dépasse de 8'693'383.- le résultat budgété, qui était de CHF 1'487.-. Il sera utilisé pour financer les futurs projets d'investissement, dont un majeur qui sera soumis ce soir. L'impôt sur le revenu et la fortune s'élève à CHF 49'648'008.-, contre un budget de CHF 45'145'000.-, soit un écart positif de plus de 10%, équivalant à 4'503'008.- par rapport au budget. En revanche, l'impôt sur le bénéfice et le capital atteint CHF 334'121.-, soit un écart négatif de 37,5%, inférieur de CHF 200'694.- par rapport au budget.

Mme Pahnke informe que le reliquat de centimes additionnels, c'est-à-dire l'impôt à encaisser, s'élève à CHF 38'090'213.-, en baisse de CHF 969'559.-. La provision de 30% a été adaptée, atteignant un montant de CHF 11'427'064.- au 31 décembre 2024. Les disponibilités et placements à court terme se montent à CHF 34'748'917.- au 31 décembre 2024, soit une diminution de CHF 687'048.- par rapport au 31 décembre 2023.

Les placements auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) au 31 décembre 2024 se montent à CHF 29'300'839.-, soit une augmentation de CHF 2'272'214.- par rapport au 31 décembre 2023. En ce qui concerne les dettes bancaires, la commune n'en détient aucune. Le montant total des crédits supplémentaires à voter est de CHF 978'163.-, dont environ 15% correspond au bouclage des comptes fiscaux de l'État de Genève, tandis que le solde a généralement été compensé par des excédents de revenus.

Mme Pahnke énumère les six projets d'investissements achevés en 2024 : la réfection du trottoir du chemin Le-Fort, l'aménagement du quai de Cologny, la pose de revêtement phonoabsorbant sur la rampe de Cologny, le concours d'architecture avec le deuxième crédit pour les Fours 16, les travaux préparatoires et de gros œuvre pour l'extension de l'école du Manoir, ainsi que le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain 2024. Tous les crédits alloués ont été respectés.

Mme Pahnke reste à disposition pour toute information complémentaire si nécessaire.

M. le Président remercie pour la présentation et ouvre la discussion.

M. O. Girardet revient sur une remarque qui avait été faite en commission des finances par l'éminent président de la commission, ce qui mérite d'être souligné, avec un résultat de 8 millions au-dessus des prévisions. Un tel résultat démontre clairement que la décision de réduire la fiscalité de 2 centimes lors du dernier budget était une mesure judicieuse. Cela permet aux Conseillers municipaux de se réjouir d'avoir évité de poursuivre l'accumulation des excédents.

M. O. Girardet félicite et remercie les Conseillers municipaux qui avaient soutenu la baisse de la fiscalité.

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'est présentée.

VII. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 42'000'000.- destiné aux travaux de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs sur les parcelles n°768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet rappelle que le procès-verbal de la commission des constructions ainsi que le déroulement du processus ayant conduit à cette étape sont bien connus de tous. Les Conseillers municipaux peuvent se réjouir d'avoir atteint ce stade après un long parcours, ayant acquis cette parcelle à la fin de l'année 2014. Un premier crédit d'engagement pour un concours a été ouvert en 2017, visant la réalisation d'immeubles de logements sur cette parcelle. En 2020, le parc a été ouvert au public, permettant à la population de s'y promener librement et de profiter de cet espace. En 2022, un nouveau crédit d'engagement a été lancé pour la réalisation du concours, aboutissant au projet actuel : un bâtiment périscolaire, une crèche et une maison de quartier. À la fin de 2022, le potager collectif a été inauguré. En 2024, un premier crédit d'engagement a été ouvert pour l'avant-projet et la conception de ce concours. Aujourd'hui, il s'agit de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 42 millions pour la réalisation complète de ce projet.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 42'000'000.- destiné aux travaux de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs sur les parcelles n°768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A est approuvée à l'unanimité des membres présents.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

- a) **Projet de potager à Frank-Thomas**

Mme Schneuwly revient sur le potager. Elle exprime les remerciements de la part de Mme Dessiex envers le Conseil municipal, soulignant particulièrement le soutien apporté lors du vote de la motion et en commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie où un budget pour le potager a été approuvé. **Mme Schneuwly** souhaite également exprimer sa gratitude, car ce sujet lui tient particulièrement à cœur. Elle souligne le travail considérable accompli, notamment M. Virgona qui a œuvré pour répondre à toutes les questions de la régie. Un travail de grande envergure a ainsi été réalisé. Il s'agit malheureusement d'une déception. Le projet, qui avait une dimension pédagogique, visait à rassembler les enfants autour du potager et s'inscrivait dans une démarche environnementale. Il apportait une véritable valeur ajoutée à un quartier, en renforçant les liens entre les générations. C'était un projet porteur.

Mme Schneuwly remercie tout le monde pour le soutien, et particulièrement **M. Nemeth** pour les dessins et croquis. Parfois, malgré le soutien des autorités, lorsque les propriétaires ne sont pas d'accord, il est difficile de faire avancer les choses. Cela a cependant rassuré **Mme Sales Rozmuski**, qui avait des craintes, car la commune respecte la volonté des propriétaires.

Mme Sales Rozmuski rebondit en soulignant que c'est souvent ainsi le même débat s'étant tenu pour La Planta, où les propriétaires ont estimé que cela entraîne une dévalorisation de leur bien. Elle n'est pas certaine si cette perception est justifiée ou non.

b) Bilan

M. Bodmer exprime être soulagé après la fin de la campagne électorale 2025 pour le Conseil municipal et le Conseil administratif, une campagne, bien que dynamique, s'est globalement bien déroulée en comparaison à d'autres communes du canton. Il tient à souligner l'importance de la collégialité et de la collaboration, tout en insistant sur la nécessité d'éviter des clivages idéologiques qui pourraient engendrer des tensions inutiles au sein des conseils. **M. Bodmer** est convaincu qu'ensemble, il est possible de construire un avenir harmonieux pour la commune, en mettant en avant les valeurs communales et en œuvrant collectivement pour le bien de tous. Il se réjouit à l'idée de poursuivre l'expérience avec les nouveaux Conseillers municipaux, dans un esprit de respect et de solidarité. Enfin, **M. Bodmer** remercie **M. Cuendet**, Président du Conseil municipal, pour l'excellence de son travail durant cette année, ainsi que pour le magnifique voyage prévu du 16 au 18 mai prochain, un moment de convivialité et de partage qui a manqué en début de législature.

c) Inscriptions parascolaires

M. Henriod souhaite revenir sur les inscriptions au GIAP. Il relate qu'il tente d'inscrire ses enfants depuis le 24 mars, mais que le site ne fonctionne pas. Malgré plusieurs appels et envois de courriels, il n'a reçu aucune réponse.

Mme Pahnke suggère à **M. Henriod** de contacter les animateurs du site, car étant donné que ses enfants sont déjà inscrits, il est important de s'assurer de cette inscription. En effet, ils sont très stricts en cas d'inscription tardive. Il y a également une responsable de secteur à contacter directement pour ce genre de situation.

d) Initiative "j'y vis, j'y paie!"

Mme Sales Rozmuski attire l'attention sur les votations du 18 mai sur l'initiative populaire 187 « j'y vis, j'y paie ! ». Toutefois, elle ne connaît pas les répercussions de cette initiative sur les finances communales ni sur la péréquation. Elle constate simplement que la Chambre du commerce recommande de voter en faveur du contreprojet. **Mme Sales Rozmuski** invite donc les Conseillers municipaux à se pencher sur cette question, car elle aura un impact direct sur la commune.

M. J. Munier estime que les discours sont pertinents, mais que l'efficacité l'est encore davantage. **Mme Sales Rozmuski** a raison, mais la période qui suivra l'initiative aura un impact majeur pour la commune. En particulier, dès le mois de septembre, lors de la réunion de l'Association des Communes Genevoises au World Economic Forum, la question de la péréquation financière

commencera à être abordée. À ce moment-là, les Conseillers administratifs devront faire preuve de compétence, car cela déterminera réellement l'avenir des finances communales pour les 10 à 20 prochaines années. L'après-votation de mai sera donc cruciale. Étant donné que la Commune de Cologny avait mal anticipé la réforme précédente de la péréquation des ressources, il est impératif cette fois d'éviter toute forme de naïveté.

e) Discours de législature

M. J. Munier souligne que le Conseil administratif avait prononcé un discours de législature en 2020, où certains objectifs ont été atteints, voire nombreux, mais d'autres sont restés inachevés. Il imagine que les Conseillers municipaux se sont prêtés à l'exercice de revoir les objectifs fixés en début de législature (le bon sens l'imposerait). En revanche, du côté du Conseil municipal, la rigueur n'a pas été au même niveau. Il serait utile de fonctionner avec des objectifs clairs, pas seulement des promesses faites pendant la campagne, qui sont souvent vite oubliées. Ces objectifs devraient être établis collectivement, en début de législature, afin d'assurer une réelle cohérence. Un cahier des priorités pourrait être créé, prenant en compte les points essentiels pour tous les partis, y compris ceux qui n'ont pas été élus ou qui risquent de disparaître de l'hémicycle. Cela démontrerait une organisation solide pour atteindre des objectifs qui n'ont pas pu être réalisés. Enfin, il faut reconnaître que tout n'a pas été parfaitement mené durant cette législature et que l'humilité est de mise.

f) Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Genevoises (ACG)

M. le Maire informe que l'assemblée générale ordinaire de l'ACG se tiendra le 27 septembre 2025 dans les locaux du World Economic Forum.

M. le Président prononce le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 20h.50.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 14 avril 2025**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 42 000 000 F destiné
aux travaux de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs
sur les parcelles n° 768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A**

Vu le souhait de la Commune de Cologny de réaliser des équipements publics, à savoir une maison villageoise pour activités diverses et halte-garderie, un bâtiment d'accueil parascolaire avec un restaurant scolaire et une cuisine professionnelle, ainsi qu'une crèche multi-âges de 48 places, sur les parcelles n° 768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A,

vu le concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires à deux degrés en procédure ouverte organisé par la commune en 2023,

vu le rapport du jury du 15 décembre 2023 mentionnant le projet retenu, soit le projet n° 11 « Orion », du bureau d'architectes Farra Zoumboulakis & Associés Architectes Urbanistes SA et du bureau d'architectes paysagistes Interval Architectes-Paysagistes Sàrl,

vu la délibération portant sur l'ouverture crédit d'engagement de 4 070 000 F destiné à la réalisation de l'avant-projet et du projet de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs sur les parcelles n° 768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A, votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 juin 2024 et approuvée par le département cantonal compétent en date du 10 septembre 2024,

vu le devis estimatif établi par le bureau d'architectes Farra Zoumboulakis & Associés Architectes Urbanistes SA en date du 25 mars 2025 pour les travaux les travaux de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs sur les parcelles n° 768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A,

vu le rapport de la commission des constructions du 1^{er} avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix)

1. De réaliser les travaux de construction d'équipements publics et d'aménagements extérieurs sur les parcelles n° 768 et 769, sises chemin des Fours 16 et 16A.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 42 000 000 F destiné à ces travaux.
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix afin de permettre l'exécution de ces travaux

4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 42 000 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2030.